

Commune de Pierrefonds

Conseil Municipal du 26 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le 26 janvier à 20H30, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 19 janvier 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Michèle BOURBIER, maire.

Présents : Madame Michèle BOURBIER, Monsieur Bernard ROBERT, Monsieur Michel LEBLANC, Madame Florence DEMOY, Madame Jacqueline HEURTAULT, Monsieur Laurent LAMAND, Madame Françoise SANTUNE, Monsieur Guy FRIEDRICH, Madame Marie-Alice DEBUISSER, Monsieur Yves GAUTHIER, Monsieur Antonio MENDES, Monsieur Damien BARATTE, Madame Aurélie LAMBRE, Monsieur Ronan TANGUY, Monsieur Jean-Marc GOSSOT.

Pouvoirs :

- Madame Isabelle SIGAUD à Madame Florence DEMOY
- Madame Françoise SMESSAERT à Madame Jacqueline HEURTAULT
- Madame Dolorès HUDO à Monsieur Jean-Marc GOSSOT

Absente excusée :

- Madame Emmanuelle DANAN

Secrétaire : Monsieur Michel LEBLANC

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que chacun a été destinataire du compte rendu de la séance du 15 décembre 2016 et demande s'il y a des observations.

Monsieur GAUTHIER, sur la question des voisins vigilants, souhaite voir apparaître au compte rendu les propos qu'il a tenu lors de la réunion pour expliquer son vote contre. Il donne lecture du texte qu'il a envoyé également par mail.

« Mr Gauthier exprime sa position : Il ne trouve pas utile, voire inquiétant, d'avoir à ajouter une structure entre la population et les forces de l'ordre. Ce lien direct peut simplement être amélioré par de la communication / formation des citoyens et par de meilleurs moyens alloués aux forces de l'ordre. Sans parler de liberticide, le sentiment généré par ce dispositif ne lui semble pas être des plus enthousiasmant et accueillant tant pour la population que pour les touristes. »

Madame BOURBIER fait tourner le registre pour signatures et demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent conserver le mode de vote à main levée et nominatif.

Vote : Pour à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Travaux d'accessibilité au groupe scolaire

- Autorisation à donner à Madame le maire pour la signature du marché

2. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Programmation 2017

3. Travaux de réaménagement de la bibliothèque en rez-de-chaussée de la mairie annexe aux fins d'accessibilité PMR

- Sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental et de la DRAC

4. Organisation de la 1^{ère} édition du festival pour enfants « Les Petites Bouilles » et sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la DRAC

5. Création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe

1. Travaux d'accessibilité au groupe scolaire

- **Autorisation à donner à Madame le maire pour la signature du marché**

Madame le maire indique aux membres présents que la réalisation des travaux d'accessibilité au groupe scolaire a fait l'objet d'une procédure adaptée selon l'article 27 du décret du 25 Mars 2016.

Madame le maire rappelle également que pour ces travaux une subvention au titre de la DETR 2016 a été sollicitée. Cette subvention a été accordée par arrêté en date du 6 juin 2016 et s'élève à 12 040 €.

Ces travaux ont par ailleurs reçu l'aval de la sous-commission départementale pour l'accessibilité.

Considérant l'offre reçue et le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, Madame le maire propose de passer un marché avec l'entreprise ANDRE SARL pour un montant de 34 716.48 € HT.

Pour répondre à la question de Monsieur GOSSOT, Madame le maire indique qu'une seule entreprise a répondu à la consultation.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- **Attribuer le marché relatif aux travaux d'accessibilité au groupe scolaire à l'entreprise ANDRE SARL,**
- **Prendre note du montant de l'offre de l'entreprise ANDRE SARL soit 34 716.48 € HT,**
- **L'autoriser à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

Vote :

- **Pour : 17**
- **Abstention : 1, Monsieur TANGUY**

2. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programmation 2017

Madame le maire soumet aux membres du conseil municipal le projet consistant en la réalisation de d'un aménagement de sécurité pour la sortie des véhicules du Clos Saint Ladre.

Il y a quelques années, la commune avait déjà réalisé un aménagement de type chicane. Cet aménagement s'avère insuffisant pour calmer les ardeurs de certains automobilistes.

Suite à la construction de 20 logements de l'OPAC sur la commune sur l'ancien site des Grillages de Pierrefonds, la commune souhaite sécuriser la sortie de ce nouveau quartier et par la même occasion casser la vitesse en entrée de village.

En attendant la création de l'aménagement de sécurité des STOP seront posés sur la départementale de part et d'autre de la sortie du lotissement.

Pour cela, la commune a fait appel à un bureau d'étude afin d'étudier différentes solutions. La solution retenue consiste à réaliser un mini giratoire franchissable:

VOIRIE

Le nouvel aménagement nécessite

- la dépose des pavés en axe de voirie
- la dépose des bordures dans l'emprise du nouvel aménagement
- le terrassement du talus côté sud
- la création des nouveaux points de collecte des eaux pluviales.

L'élargissement de voirie sera constitué d'une nouvelle structure correspondant au trafic routier de 4180 véhicules jour dont 5.4% de poids lourds.

Constitution de l'élargissement :

- Géotextile
- GNT A sur 0,40 m d'épaisseur
- Grave bitume 0/20 sur 0,12 m d'épaisseur
- Tapis d'enrobés 0/10 à 125 kg/m²
- La voirie sera bordée du côté impair par une bordure Grés + caniveau CS1 qui recevra les eaux de surface de la voirie.
- Création d'îlots centraux en béton pavage grés afin d'être en cohérence avec les souhaits de l'Architecte des Bâtiments de France.

TROTTOIRS

- Création de trottoirs en enrobés noirs côté sud de 1,50 m de largeur afin de permettre la continuité du cheminement existant.
- Une bordurette de type P1 sera posée en délimitation des trottoirs en enrobés et des espaces verts qui seront engazonnés

SIGNALISATION

- Réalisation des marquages au sol nécessaire et pose de cataphote afin de renforcer le marquage.

Pose de la signalisation verticale :

- Cédez le passage sur le giratoire
- Limitation 30 et présignalisation giratoire à 50m de l'aménagement
- Pose d'un panneau de signalisation de type J5 pour prévenir l'îlot central

PLANTATION

- Réalisation de plantations sur le talus nouvellement retailé suite aux aménagements, celui-ci sera planté et arboré pour matérialiser l'entrée du village.

Pour ces travaux, une subvention a déjà été sollicitée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dossier relatif aux travaux d'aménagement de voirie rue de l'Armistice. Pour cet aménagement de sécurité, la subvention sollicitée portait sur un montant prévisionnel de 111 353 € HT, études comprises.

La subvention totale accordée par le Département pour les travaux d'aménagement de voirie rue de l'Armistice s'élève au total à 85 100 € calculé aux taux de 43 % sur une dépense subventionnable HT plafonnée à 197 921 €. Soit pour l'aménagement de sécurité, 43 % de 111 353 € HT, 47 881.79 €.

Le projet retravaillé par le bureau d'étude, en collaboration avec les services du Département a été de nouveau valorisé.

Pour permettre la concrétisation de ce projet d'un montant estimé à 150 000 € HT, une subvention peut également être sollicitée auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Considérant que sur le secteur d'intervention sécurité des biens et des personnes, les aménagements spécifiques de voirie sont subventionnables à hauteur de 40 % sur une dépense HT plafonnée à 100 000€,

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (40% une dépense HT plafonnée à 100 000€),	40 000.00 €
Subvention Conseil Départemental (43% de 111 353€ HT)	47 881.79 €
Financement complémentaire de la Commune (41.4% de 150 000€ HT)	62 118.21 €
TOTAL H.T.	150 000.00 €

Monsieur GOSSOT estime que s'agissant d'un aménagement réalisé pour le lotissement construit par l'OPAC, il aurait dû être prévu dès l'origine et être financé par l'OPAC.

Par ailleurs, Monsieur GOSSOT et Monsieur TANGUY estiment que le libellé de la question à l'ordre du jour ne correspond pas à ce qui est voté.

Madame BOURBIER, compte tenu de la remarque de Monsieur GOSSOT sur le libellé de la question, précise qu'il s'agit bien de la programmation 2017 à déposer au titre de la DETR pour l'obtention éventuelle de subvention d'état et demande aux conseillers municipaux si l'on poursuit ou abandonne l'opération.

Elle rappelle que la date limite de dépôt des dossiers est le 3 février 2017.

Madame le maire propose de passer au vote et demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- **Adopter l'opération**
- **Accepter le montant de l'opération soit 150 000 €H.T**
- **Solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au moins égale à celle mentionnée au plan de financement ci-dessus**

Vote :

- **Pour : 16**
- **Contre : 2, Monsieur GOSSOT, Madame HUDO**

3. Travaux de réaménagement de la bibliothèque en rez-de-chaussée de la mairie annexe aux fins d'accessibilité PMR

- **Sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental et de la DRAC**

L'examen de cette question est reporté à un prochain conseil municipal dans l'attente de renseignements complémentaires sur les financements.

4. Organisation de la 1^{ère} édition du festival pour enfants « Les Petites Bouilles » et sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la DRAC

Le festival « les petites bouilles » connaîtra sa première édition le week-end du 17 au 18 juin 2017 à Pierrefonds.

Ce festival est une manifestation culturelle jeune public destinées aux enfants et familles du territoire et d'ailleurs.

L'idée de création de ce festival est partie du constat d'un déficit de manifestation pour enfant sur le territoire.

L'objectif est de créer une manifestation culturelle fédératrice, accessible au plus grand nombre, génératrice de lien social et de développer un projet culturel dans notre territoire rural pour les enfants et leurs familles en leur offrant une programmation culturelle de qualité, alliant découverte et diversité à travers des spectacles vivants et des espaces ludiques.

Elle se déroulera le week-end du 17 au 18 juin 2017, au groupe scolaire Louis Lesueur, 7 rue du 8 mai 1945 à Pierrefonds (60350).

Trois espaces vont être proposés aux enfants et leurs familles. Un premier espace scénique tout d'abord avec une programmation diversifiée réunissant le théâtre, la musique, le conte, le cirque et la magie.

Un deuxième espace, dédié à la découverte en famille par le biais de stands à accès libre, les enfants et leurs proches pourront jouer (jeux de société ou échecs), lire (stands de lecture ou de présentation d'albums), jouer aux scientifiques (expériences scientifiques), s'adonner aux arts du cirque et à la magie. Un troisième espace accueillera la petite enfance dans trois univers différents, la motricité, la parentalité et un univers de spectacles et de conte.

La commune de Pierrefonds et plus spécifiquement son service enfance jeunesse organise cette manifestation en partenariat avec le comité des fêtes et les représentants de parents d'élèves.

Pour permettre la concrétisation de ce projet d'un montant de 38 060.46 € HT, il est possible de solliciter des subventions auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil régional.

Le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

DRAC (12 %)	4 567.26 €
Conseil Départemental (38 %)	14 462.97 €
Conseil Régional (30 %)	11 418.14 €
Financement complémentaire de la commune (20 %)	7 612.09 €

TOTAL HT

38 060.46 €

Monsieur GOSSOT demande à quelle fréquence ce festival sera organisé dans la mesure où il est précisé qu'il s'agit de la 1^{ère} édition.

Madame BOURBIER indique qu'on ne peut répondre pour l'instant, tout dépend du succès rencontré par le festival.

Madame le maire propose de passer au vote et demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- **Accepter l'organisation de ce festival,**
- **Accepter le montant de l'opération soit 38 060.46 €H.T**
- **Solliciter une subvention auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional aux meilleurs taux,**

Vote : Pour à l'unanimité

5. Création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe

Madame le maire rappelle à l'assemblée, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le déroulement de carrière du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux permet l'avancement au grade de Rédacteur Principal 2^{ème} classe, un Rédacteur justifiant d'au moins un an dans le 6^{ème} échelon et d'au moins 5 ans de services effectifs dans le cadre d'emploi de catégorie B.

Par ailleurs, suite à la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et la réorganisation des carrières qui en découle (décret n°2016-594 du 12 mai 2016 pour la catégorie B), les agents qui remplissaient les conditions en 2016 demeurent éligibles à l'avancement en 2017 bien qu'ils soient reclassés dans un échelon inférieur.

Exemple : Au 31/12/2016, l'agent qui avait atteint l'échelon 7 et avait 5 ans de services reste éligible à cet avancement bien que cet agent soit reclassé au 01/01/2017 à l'échelon 6 de la nouvelle échelle.

Afin de permettre cet avancement de grade, Madame le maire propose à l'assemblée de créer un emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

La rémunération et la durée de carrière de l'agent nommé à ce poste seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour l'emploi concerné.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Monsieur GOSSOT demande si cela va entraîner le recrutement d'un nouvel agent. Il lui est précisé que ce poste est créé pour permettre à un agent déjà en poste de bénéficier d'un avancement de grade.

Vote :

- **Pour : 17**
- **Abstention : 1, Monsieur TANGUY**

La séance est levée à 21h16.